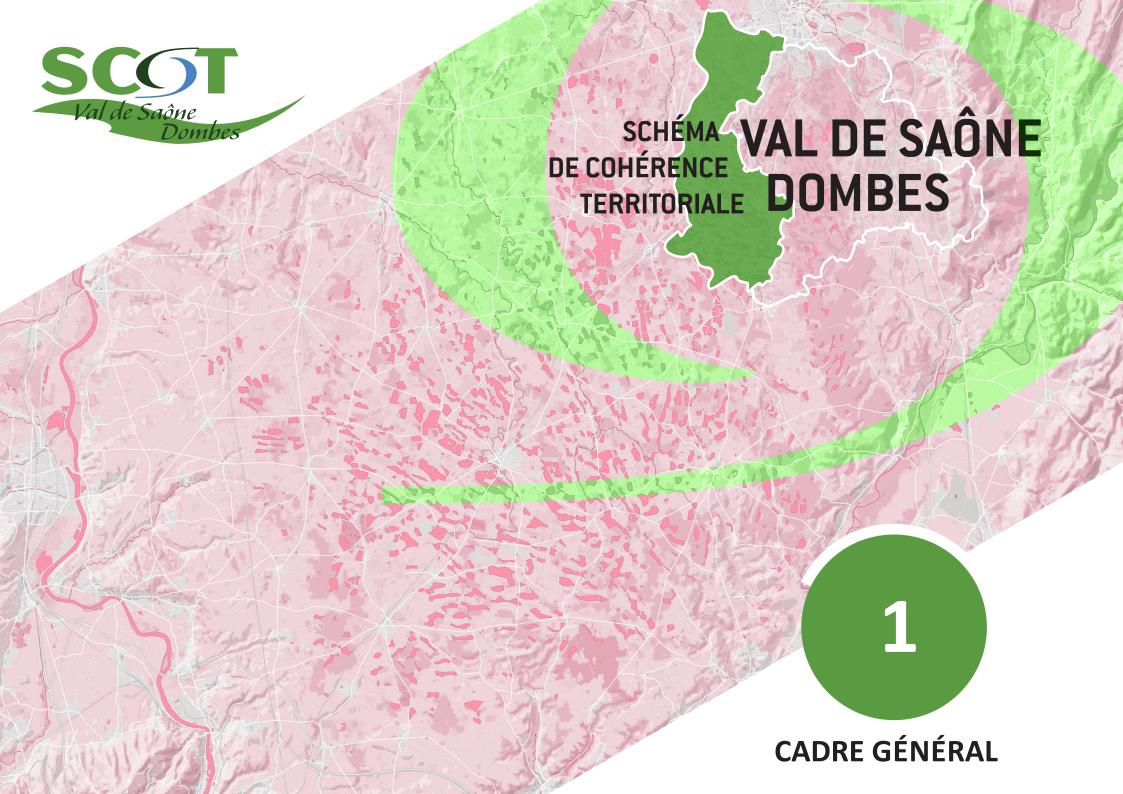


- 1 Cadre général
- 2 Concertation
- 3 Information
- Concertation élus et partenaires
- Actions complémentaires



CADRE RÉGLEMENTAIRE GÉNÉRAL

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public pendant la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et ce jusqu'à son arrêt en comité syndical.

Article L 103-2 du Code de l'urbanisme : « Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

[...] »

Article L 103-3:

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

Article L 103-4:

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

Article L 103-6:

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre ler du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

A l'arrêt du SCoT, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure de révision, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global du territoire.



LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU SCOT VAL-**DE-SAONE-DOMBES**

Dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la concertation a été organisée suivant les modalités établies par la délibération du 02 juillet 2014, du Comité Syndical du Syndicat mixte en charge du SCoT Val de Saône-Dombes.

La concertation doit permettre :

- Une information du public sur le cadre de la procédure et sur son objet;
- L'implication public l'aménagement de leur territoire, la compréhension de son fonctionnement et de ses enjeux;
- La consultation du public ;
- L'expression des attentes et des avis des personnes intéressées.

Les modalités de concertation retenues sont les suivantes :

- Une réunion publique par phase ;
- consultables au siège du syndicat;
- Un registre de concertation aux sièges du syndicat et de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) membre;
- Une information par voie de presse régulière sur l'état d'avancement de la procédure : en début de procédure ; après le débat sur le PADD, avant l'arrêt du projet :
- Une information sur le site internet du syndicat et des collectivités membres

qui le souhaiteront.

La concertation a également permis de s'appuyer sur l'expertise des personnes publiques associées et partenaires du territoire.

De plus, au-delà des modalités de concertation définies, le syndicat mixte a mis en place des actions complémentaires

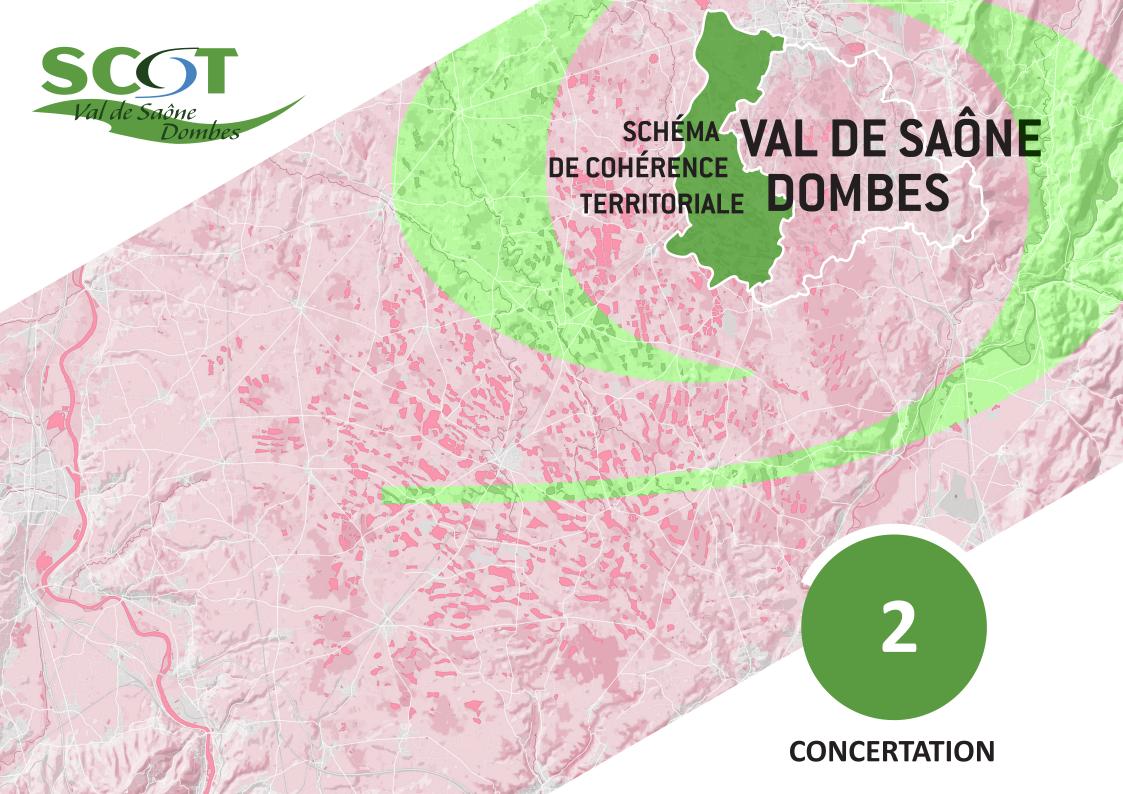
Volontaire dans cette démarche de codans conception, le syndicat mixte a souhaité valoriser la démarche de concertation par :

- Des panneaux d'exposition à chaque phase;
- Une communication sur les panneaux lumineux pour annoncer les réunions publiques et sur les sites internet des Communautés de communes et des communes qui le pouvaient ;
- Une lettre d'information à chaque phase.

Outre les délégués siégeant au comité • Des porters à connaissance de l'Etat syndical du SCoT, les maires se sont également impliqués dans la construction du SCoT.

> La concertation tout au long de la procédure a ainsi permis de faire évoluer le projet au fur et à mesure, pour un SCoT au plus proche des attentes des partenaires et des besoins de ceux qui vivent le territoire.





Concertation - Les registres de concertation

Conformément à la délibération, des registres de concertation ont été déposés au siège du syndicat mixte et ceux des EPCI membres.

Aucune remarque n'a été rapportée.



Registre de la concertation à la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Concertation - Les Porters à Connaissance de l'Etat

Conformément à la délibération, des porters à connaissance de l'Etat ont été mis à disposition.



Concertation - Les réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), 3 réunions publiques ont été organisées. Elles ont mobilisé entre une vingtaine et une quarantaine de personnes.

• Le 11 juillet 2017 à Fareins

La communication suivante a été mise en place :

- Information sur le lieu la date et l'objet de la réunion (affiche, article) transmise aux communes et collectivités membres (EPCI) – pour diffusion de l'information par différents biais (site internet, affichage, panneaux lumineux, bulletins municipaux...);
- Publication sur le site internet du SCoT Val de Saône-Dombes et affichage des dates lieux et objet des réunions publiques au siège du SCoT;
- Diffusion d'un communiqué à la presse locale. Annonce dans :

- La Voix de l'Ain : 07/07/2017- Le Progrès : 04/07/2017

• Le 1er octobre 2018 à Chaleins

La communication suivante a été mise en place :

- Information sur le lieu la date et l'objet de la réunion (affiche, article) transmise aux communes et collectivités membres (EPCI) pour diffusion de l'information par différents biais (site internet, affichage, panneaux lumineux, bulletins municipaux...);
- Publication sur le site internet du SCoT Val de Saône-Dombes et affichage des dates lieux et objet des réunions publiques au siège du SCoT;
- Diffusion d'un communiqué à la presse locale : annonce dans :

- La Voix de l'Ain : 28/09/2018- Le Progrès : 29/09/2018

• Le 11 juin 2019 à Fareins

La communication suivante a été mise en place :

- Information sur le lieu la date et l'objet de la réunion (affiche, article) transmise aux communes et collectivités membres (EPCI) pour diffusion de l'information par différents biais (site internet, affichage, panneaux lumineux, bulletins municipaux...);
- Publication sur le site internet du SCoT Val de Saône-Dombes et affichage des dates lieux et objet des réunions publiques au siège du SCoT;
- Diffusion d'un communiqué à la presse locale : annonce dans :

- La Voix de l'Ain : 31/05/2018- Le Progrès : 06/06/2018



Réunion publique du 11 juillet 2017 à Fareins



Réunion publique du 1er octobre 2018 à Chaleins



Réunion publique du 11 juin 2019 à Fareins

Réunion publique du 11 juillet 2017 : ce que l'on retient

1. Echanges sur les enjeux

Paysage trame verte et bleue :

Pas de remarque

La structuration du territoire :

- développement qui seront fixés en fonction de la structuration du territoire.
- Le développement est porté par des communes urbaines qui n'en présentent pas forcément les caractéristiques (cas de Reyrieux) ne disposant pas des équipement/ services/transports suffisants pour supporter un tel développement.

Performances environnementales:

Pas de remarque.

Mobilité, transport :

Pas de remarque.

Urbanisation habitat et aménagement de l'espace :

Les remarques des habitants portent sur :

- La nature du marché immobilier et le fait que les grands logements sont en fait des maisons, appelant à être libérées dans le parcours résidentiel. Il faut donc fournir une offre alternative à ce mode de construction qui a prévalu ces 20 dernières années.
- Pour permettre le parcours résidentiel des habitants, il faut orienter les constructions vers du logement collectif de type immeuble, et éviter l'habitat pavillonnaire très dense (division parcellaire).
- Les divisions parcellaires doivent être soumises à conditions. Il y a un risque de voir émerger de plus en plus de querelles de voisinages concernant les nuisances et/ou les accès (problématique à prendre en compte au niveau des PLU des communes).
- Certaines communes sont limitées géographiquement dans leur développement, notamment Montmerle. Il s'agit d'un critère à prendre en compte, notamment en matière de report sur les communes voisines.
- Le projet de tram-train n'a pas abouti à Reyrieux, alors que le développement urbain continue de se faire comme si c'était le cas.
- Les transports constituent un enjeu fort pour le territoire, notamment du fait du grand nombre d'actifs se rendant sur Lyon pour travailler, avec des temps de trajet importants.

Commerce et développement économique :

Plusieurs remarques ont été faite concernant :

- L'importance de l'évasion commerciale et son impact négatif sur le territoire.
- La nécessité de créer de l'emploi sur le territoire, pour limiter les déplacements et encourager les actifs à consommer sur leur territoire de résidence, plutôt que sur celui de leur lieu de travail.
- La polarisation du territoire pose question, notamment sur les objectifs de Une offre globale doit être faite concernant le tourisme, afin de proposer un produit touristique suffisamment attractif (dimension qui ne relève pas du SCoT)
 - Les filières courtes constituent une perspective de diversification pour l'activité agricole.
 - Le territoire est face à une problématique en matière de santé et de désert médical.

2. Ateliers participatifs

Éléments soulevés lors des ateliers participatifs

Table 1

- Le manque de sécurité sur les bords de Saône concernant la circulation routière, notamment sur le chemin de halage. Il faudrait aussi conserver le caractère naturel;
- La volonté de conserver un caractère « village » ;
- La sauvegarde nécessaire des zones humides ;
- L'attractivité du territoire à améliorer, notamment celle des zones artisanales et commerciales (cf. zone de Fareins);
- La limitation de l'évasion commerciale et des déplacements automobiles que cela induit;
- La volonté de mettre en place un service de transport à la demande et améliorer l'offre de transports en commun vers les gares;
- Lier densification avec équipements pour préserver le cadre de vie des habitants et anticiper les modes de vie.

Table 2

- La mutualisation des infrastructures, les équipements, les services à l'échelle de plusieurs communes ;
- Les problématiques en matière de transport avec le développement des modes doux, notamment pour connecter les villages au bord de Saône ;
- La production de logement adapté aux besoins du territoire et respectant les exigences de performance énergétique ;
- La préservation des espaces verts, de la biodiversité et de l'environnement.
- Le développement des circuits-courts et l'intégration des pratiques agricoles en milieu urbain ;
- Le développement du commerce en centre-ville ;
- La nécessité de faire vivre les villages et d'éviter le caractère « dortoir ».

Table 3

- Les problématiques en matière de transport (liaison nord-sud et est/ouest vers Bourgen-Bresse);
- Le développement de moyens de transport alternatifs (stop organisé par exemple) ;
- La mise en place de lieux propices au télé-travail comme des espaces de co-working ;
- Le développement de modes de transport doux, tout en assurant la sécurité de tous (transport à vélo dangereux aujourd'hui);
- Le développement d'une offre de commerce de proximité et le soutien de l'offre existante ;
- La couverture numérique du territoire, inégale aujourd'hui;
- Les nuisances sonores et le manque de sécurisation de la départementale ;
- L'inégale répartition des services postaux, services à la personne et services de santé sur le territoire ;
- Le rééquilibrage entre taille des logements et taille des ménages (logements trop grands par rapport à la taille des ménages actuelle) peut se faire via la construction de logements de type T3/T4, dans les pôles urbains.



Réunion publique du 17 juillet 2018 : : ce que l'on retient

Le territoire se situe à proximité du département du Rhône. Il existe de réelles interrelations entre la rive droite et la rive gauche de la Saône, notamment en ce qui concerne les liaisons avec les gares ferroviaires. Les équipements dont disposent nos voisins ont un impact sur nos territoires, il convient de les prendre en compte.

Les chapitres suivants font état des interactions du Val de Saône-Dombes avec ses voisins, notamment au sein des orientations concernant la mobilité et le développement économique et commercial. Cet enjeu a bien été intégré aux réflexions et constitue un des éléments clés du projet.

Sur le secteur Sud, la communauté de communes Dombes Saône Vallée a déjà développé un réseau de transport. Pour autant, il peut encore être élargi. Le développement d'un service de transport collectif en site propre en direction de la métropole lyonnaise permettra de désengorger la circulation. Les études avec la Région sont bien avancées. Le développement de pratiques alternatives à la voiture individuelle est également un enjeu important dans le Nord du territoire du SCoT, compte tenu de ses interactions fortes avec l'autre rive de la Saône et la Dombes.

La question des ponts est essentielle. Le pont de Jassans ne sera plus en capacité d'absorber l'ensemble des flux et il est opportun de construire un pont au Nord de Villefranche-sur-Saône.

Cette question est essentielle. Un courrier a été transmis au conseil départemental sur ce point.

Concernant le développement de la fibre optique, le département de l'Ain est bien positionné : des travaux ont été réalisés, d'autres sont en cours.

Nous nous situons dans la 2ème région économique de France. Le territoire est attractif et attire beaucoup de jeunes ménages. Il faut permettre l'implantation d'entreprises performantes pour créer de l'emploi et limiter les déplacements. Le bus à haut niveau de service en direction de la métropole permettra de limiter les déplacements et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il y a une réelle volonté de faire aboutir les choses : les réflexions menées avec la Métropole vont dans le bon sens.

La trame paysagère était déjà définie comme un élément majeur pour le territoire il y a 20 ans. La révision du SCoT vient appuyer ces études. Le projet de véloroute, que l'on nomme aujourd'hui « l'échappée bleue », est structurant pour le territoire. Les deux communautés de communes du territoire travaillent activement sur ce dossier.

Un bureau d'études va être sélectionné par le syndicat intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) pour élaborer les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) de certaines collectivités. Les deux communautés de communes

du territoire du SCoT s'engagent dans la démarche et vont embaucher conjointement un.e chargé.e de mission commun.e aux deux EPCI.

Malgré les lois successives, on ne va pas assez vite pour mettre en œuvre de grandes mesures permettant de lutter contre le changement climatique.



Le SCoT ne peut pas agir, il oriente. Comment voir se concrétiser les objectifs sur le territoire ? L'exemple des modes doux est cité.

Le SCoT définit des grandes lignes et que les clés de leur mise en œuvre relèvent des communes et intercommunalités. Les lignes budgétaires ne nous permettent malheureusement pas d'aller aussi loin que souhaité.

Le développement des modes doux constitue un axe important du contrat Dombes-Saône, signé avec la Région et le Département.

Il est enfin rappelé la diminution des dotations de l'Etat : il faut faire plus avec moins. Les collectivités réalisent un maximum d'actions, lorsqu'elles sont en mesure de le faire.

Concernant les thématiques « air, climat et énergie », des actions concrètes peuvent être engagées. A Beauregard, le toit de la salle polyvalente accueillera du photovoltaïque et l'éclairage nocturne a été supprimé (comme c'est le cas sur plusieurs communes du département).

Le regroupement - horizon 2020 - de la communauté de communes Val de Saône Centre avec celle de Belleville a-t-il été anticipé ?

Les échéances ne sont pas connues et un regroupement en 2020 n'est pas annoncé.

La question du photovoltaïque est primordiale. Pourquoi son développement n'apparaît-t-il pas clairement dans le projet ?

Le développement des énergies renouvelables est bien inscrit dans le projet de PADD. Le photovoltaïque est inclus dans ce type d'énergies. Le PADD décline des orientations générales et le document d'orientation et d'objectifs (DOO) du futur SCoT ira plus loin.



Réunion publique du 11 juin 2019 : ce que l'on retient

Un territoire structuré autour d'un cadre de vie qualitatif

Il est possible de concilier la fonction « habitat résidentielle » avec des activités industrielles.

Le SCoT prône la mixité fonctionnelle des espaces quand elle est prévue et organisée pour ne pas occasionner de nuisances.

On peut observer que le pourcentage de zones dédiées au volet paysager dans des zones d'activités peut se voir diminué lors de procédures d'évolutions des documents d'urbanisme locaux. On peut regretter que parfois, les bâtiments industriels soient trop proches les uns des autres.

Le SCoT fixe de grandes orientations. Les PLU organisent localement l'urbanisation, compte tenu des contraintes et des enjeux propres à chaque territoire. Le projet de SCoT révisé a été travaillé en concertation avec tous les élus du territoire qui se sont accordés pour construire des mesures souples à contextualiser. Le SCoT recherche a également à optimiser le foncier des zones d'activités mais prend en compte l'équilibre à obtenir avecentre le volet paysager dans leurset les aménagements.

Il existe une réelle problématique concernant les eaux pluviales.

Le SCoT demande à favoriser la récupération des eaux pluviales. Les élus ont souhaité se saisir de cet enjeu. La compatibilité ne doit pas s'entendre mesure par mesure mais dans le respect général du SCoT.

Les densités semblent peu élevées pour les opérations en extension des villages du Nord du territoire.

Les densités affichées dans le DOO s'entendent comme des moyennes et sont à contextualiser. Elles peuvent ainsi être modulées et peuvent, sur certains secteurs, êtres plus élevées.

L'usage de la voiture individuelle prédomine aujourd'hui. Le SCoT soutient le projet de bus à haut niveau de service (BHNS) reliant la métropole à Trévoux. Pour autant, le territoire est attractif et poursuit son développement. On peut craindre que ce projet soit obsolète d'ici sa concrétisation.

On ne peut que se féliciter de voir que le projet de BHNS avance et est soutenu par les instances qui accompagnent financièrement le projet. Il existe des décalages temporels mais ce projet constitue une réelle avancée pour le territoire. Le BHNS est avantageux car sa fréquence peut être augmentée, en-deçà du quart d'heure. S'il s'avère nécessaire de resserrer les cadences de circulation, des moyens pourront être

mis en œuvre pour y répondre.

Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial

La construction d'un pont au Nord de Villefranche est nécessaire, notamment avec le développement de la zone d'activités à Fareins.

Le territoire est attractif. Il est nécessaire de prévoir l'accueil d'entreprises pour sédentariser permettre à la population de trouver un emploi sur le territoire. La construction de nouveaux franchissements de la Saône est bien un axe du projet de SCoT pour améliorer l'accessibilité aux gares et à l'autoroute.

Des projets privés peuvent se développer. Le dialogue et la coordination entre acteurs privés et collectivités doivent pouvoir être facilités pour faciliter l'émergence de projets.

Les élus sont sensibilisés quant aux orientations à mettre en place dans les espaces économiques. Une densification des espaces est nécessaire, afin d'être moins consommateurs d'espaces et préserver les terres naturelles et agricoles. Il est important d'instaurer des dialogues entre entrepreneurs et élus pour accompagner les projets. Toutefois, il n'est pas du ressort du SCOT d'aller dans ce point de détails.

L'approvisionnement en eau potable est essentiel. Plus la population augmente, plus les besoins s'intensifient.

Les études montrent que la ressource est satisfaisante en termes de quantité. La problématique que l'on peut relever est davantage liée à l'énergie nécessaire pour extraire la ressource.

Un territoire à connecter et une mobilité à faire évoluer

Il faut penser la mobilité de notre territoire également avec nos voisins. La communauté de communes Dombes Saône Vallée s'est rapprochée de celle de Miribel pour faciliter les connexions entre leurs deux réseaux de transports en commun.

Des dialogues se font également dans le projets ducadre du réaménagement de l'A6>/A7 : une voie réservée pour le co-voiturage va permettre de développer cette pratique et il est nécessaire que notre territoire pense à des services et équipements pour ce type de mobilités. Le développement d'aires de covoiturage se fera ainsi en cohérence avec nos voisins.

Un territoire à préserver et valoriser le caractère rural et le patrimoine du territoire

Il existe des corridors qui accueillent une faune avérée, le long du Formans par exemple.

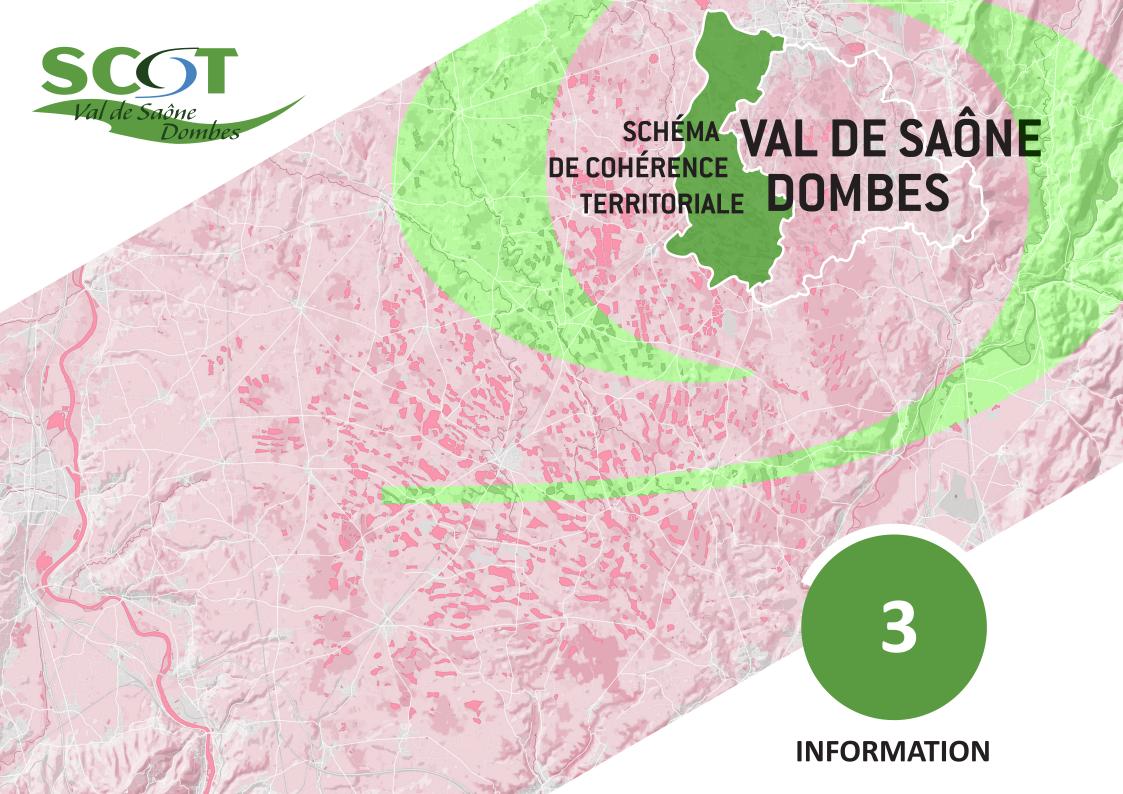
L'Etat a transféré la gestion des milieux aquatiques aux EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et la communauté de communes Dombes Saône Vallée travaille sur la remise en état de ses rivières. Il existe un programme annuel de rénovation (qualité de l'eau / potabilité, corridors écologiques). Les documents d'urbanisme locaux identifient à la parcelle les corridors alors que le SCoT porte une vision globale.

Synthèse du document d'aménagement artisanal et commercial

Le DAAC identifie des localisations préférentielles pour le développement commercial à Trévoux, par exemple à proximité de la zone d'activités. La zone est concernée par le PPRI et a été rendue à l'agriculture.

Le SCoT en cours de révision propose des mesures et recommandations horizon 2035. Cela laisse l'opportunité d'accueillir de nouvelles surfaces sur les secteurs identifiés. En tout état de cause, les prescriptions des plans de préventions des risques auront à être intégrées lors de la définition des secteurs de développement.







Information - Les articles

Conformément à la délibération, l'information par voie de presse a été régulière tout au long de la procédure et notamment lors des grandes étapes.

Etape	Journal	Date	Titre	Contenu
Annonce légale	La Voix de l'Ain	22/08/2014	Prescription de la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes	Annonce légale sur affichage de la délibération sur les objectifs poursuivis et modalités de concertation
Etude agricole	L'Ain agricole	15/09/2016	« Des forums autour des SCoT »	Dates des forums agricoles
Lancement de la révision	Le Progrès	22/10/2016	« Dombes Val de Saône : vous serez impliqués pour réfléchir au projet du territoire »	Groupement retenu, méthodologie (des réunions publiques et des débats), les objectifs, la gouvernance
	La Voix de l'Ain	07/07/2017	« Réunion publique sur le SCoT du Val de Saône »	Date et objet de la réunion : présentation du diagnostic et les enjeux
Diagnostic	Le Progrès	04/07/2017	« Un débat autour de schéma de cohérence le 11 juillet »	Annonce de la réunion publique (et tables rondes) + rappel de ce qu'est un SCoT
	Le Progrès	28/07/2017	« Le val de Saône se dessine un nouveau visage pour l'avenir »	Retour sur la réunion publique (diagnostic) et point sur les prochaines étapes
	Le Progrès	31/05/2018	« Un schéma pour contrôler l'urbanisme »	Eléments clés du PADD
PADD	Le Patriote	26/07/2018	« Ain : quelle urbanisation sur le Val de Saône ? »	Article qui évoque une future réunion publique en octobre, registre mis à disposition, point sur les grandes orientations

Etape	Journal	Date	Titre	Contenu
	La Voix de l'Ain	28/09/2018	« Chaleins : réunion publique sur le SCoT Val de Saône-Dombes »	Date et objet de la réunion : discuter des grandes orientations
	Le Progrès	29/09/2018	« Chaleins : réunion publique	Date de la réunion publique du SCoT Val de Saône-Dombes, annonce dans bloc note
PADD	La Voix de l'Ain	05/10/2018	« Être toujours plus nombreux et vivre mieux : possible ou pas ? Val de Saône-Dombes : c'est l'enjeu pour le territoire dans les 15 années à venir »	Retour sur la réunion publique de présenta- tion du PADD
	Le Progrès	05/10/2018	« Développer les grandes surfaces et com- merces de proximité »	Retour sur la réunion publique et les futures étapes
	Dombes revue N°41	2019	« Révision des schémas de cohérence territo- riale des nouvelles intercommunalités »	Rappel notamment du cadre des SCoT et des ambitions des PADD
DOO	Le Progrès	31/05/2019	« Horizon 2035 : quel visage pour le Val de Saône et la Dombes ? »	Portée d'un SCoT, ses enjeux, axes de tra- vail, annonce de la réunion publique
	Le Patriote	06/06/2019	« Révision du SCoT Val de Saône-Dombes : dernière ligne droite »	Récapitulatif des étapes, annonce de la réunion publique, étapes à venir
Arrêt	Le Progrès	25/06/2019	«3000 emplois créés d'ici 2035»	Retour sur la réunion publique, annonce des étapes, notamment l'enquête publique prévue en novembre 2019

Information - Le site internet

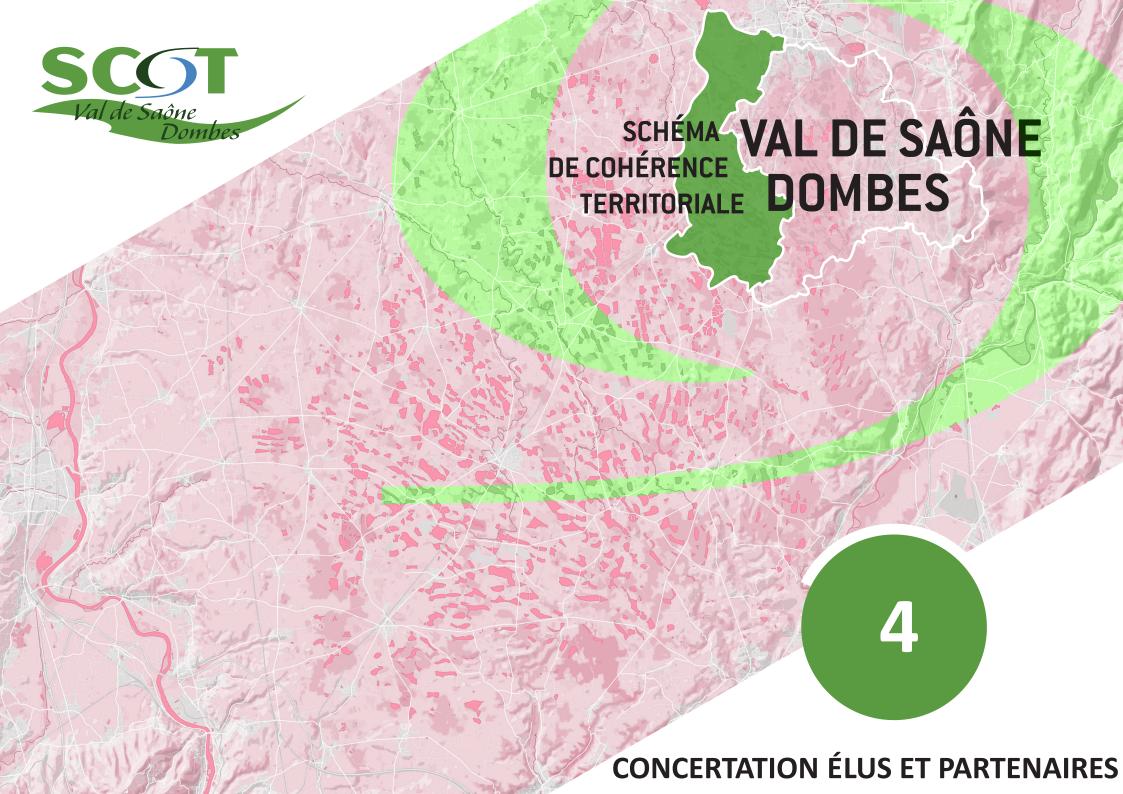
Conformément à la délibération, l'information sur le site internet a été régulière.



Une page d'accueil commune aux deux SCoT qui permet de connaître les dates des événements dédiés à la concertation ainsi que de prendre connaissance des documents de travail.

Une page propre au SCoT Val-de-Saône-Dombes. Le site internet offre également la possibilité de télécharger les différents éléments de concertation et documents de travail.





Les étapes-clés du processus de révision

- Décision de réviser le SCoT en comité syndical le 02 juillet 2014 ;
- Convention constitutive d'un groupement de commande en comité syndical le 11 mai 2016 ;
- Signature de la convention de groupement de commande pour réviser conjointement le SCoT avec celui de la Dombes le 16 mai 2016 ;
- Présentation du diagnostic en comité syndical le 29 juin 2017 ;
- Présentation et débat sur le PADD en comité syndical le 24 mai 2018 ;
- Présentation et débat sur le document d'orientation et d'objectifs en comité syndical le 6 juin 2019 ;
- Arrêt du projet de SCoT et bilan de la concertation en comité syndical le 10 juillet 2019.



Instances de travail sur le document

- Des réunions de bureau ;
- Des comités de pilotage en séance conjointe avec les élus de la Dombes ;
- Des comités techniques réunissant les 2 structures porteuses des SCoT (Dombes et Val de Saône-Dombes) ;
- Des rencontres avec les personnes publiques associées (PPA) et acteurs du territoire : juin 2017, avril 2018 et avril 2019.

Ces échanges ont permis d'enrichir le projet.



Réunions PPA

Questions et remarques : Conférence PPA du 16 juin 2017



Des corridors écologiques à définir en cohérence avec ceux identifiés par les territoires voisins



La problématique des temps de transports pour accéder aux gares



Le lien entre développement des communes et accessibilité



L'adaptation au vieillissement de la population



Le développement économique en lien avec les territoires voisins



La limitation de l'imperméabilisation sur des secteurs soumis au risque de ruissellement

Questions et remarques : Conférence PPA du 9 avril 2018



L'opportunité de prévoir une partie spécifique traitant la transition énergétique de manière transversale dans le PADD



Un développement économique réfléchi en s'affranchissant des limites administratives du SCoT Val de Saône-Dombes



L'insertion et la qualité des zones d'activités



Une cohérence à rechercher entre le scénario démographique du Val de Saône-Dombes et le rythme de construction attendu



La nécessaire prise en compte de la sémiologique inter-SCoT

Questions et remarques : Conférence PPA du 10 avril 2019



Une vigilance à avoir sur les systèmes de compensation pour qu'ils ne mobilisent pas des terres agricoles fertiles



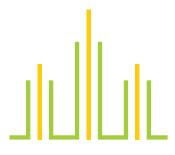
L'intégration dans le DOO de tableaux pour une meilleure lisibilité des objectifs



La mise en évidence de certains partenaires mobilisables pour faciliter la mise en œuvre du SCoT



La prise en compte des sites Natura 2000



Une identification plus fine des secteurs privilégiés pour le développement commercial du Val de Saône-Dombes



L'enjeu de la sauvegarde en eau potable et des risques d'inondations

Séminaire / Echanges avec les communes / Ateliers / RandoSCoT

Dans une volonté de co-construction du document, les élus ont régulièrement été conviés à des temps de réflexion : séminaire, ateliers ou encore Rando SCoT.

- Rencontres des communes, par groupe restreint (1/2 journée par groupe), pour échanger sur les perspectives de développement urbain, économique et commercial ; relecture du PADD : Décembre 2017- janvier 2018
- Rando Scot : visite avec les élus volontaires des paysages et de l'urbanisation du territoire en 1/2 journée : Juillet 2017
- Ateliers thématiques conjoints aux 2 SCoT : groupes de travail composés d'élus volontaires.

5 Ateliers thématiques qui se sont réunis :

- en phases diagnostic : Février mars 2017
- en phase DOO: octobre 2018

1 atelier multithématique (séminaire) durant la phase PADD organisé en tables rondes pour permettre aux élus de définir les orientations stratégiques et le scénario à inscrire dans le PADD.

- Séminaire de simulation du SCoT dans les PLU, ouvert aux Maires. L'objectif pour les élus était de mettre en application la traduction du SCoT dans les documents d'urbanisme locaux : Mars 2019.
- Présentation en conseils communautaires des communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre : PADD et DOO :
 - PADD : Mai 2018 (Communauté de Communes Val de Saône Centre) Juillet 2018 (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée)
- DOO : Mai 2019 (Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et Communauté de Communes Val de Saône Centre)



CARNET DE BORD

Rando-SCoT du 11 juillet 2017

Carnet de bord - Balade urbaine du 11 juillet 2017

Arret 1 : Montmerle-sur-Saône – Belvédère



richesse écologique

continuités écologiques

forêts patrimoine naturel

identité

bords de Saône

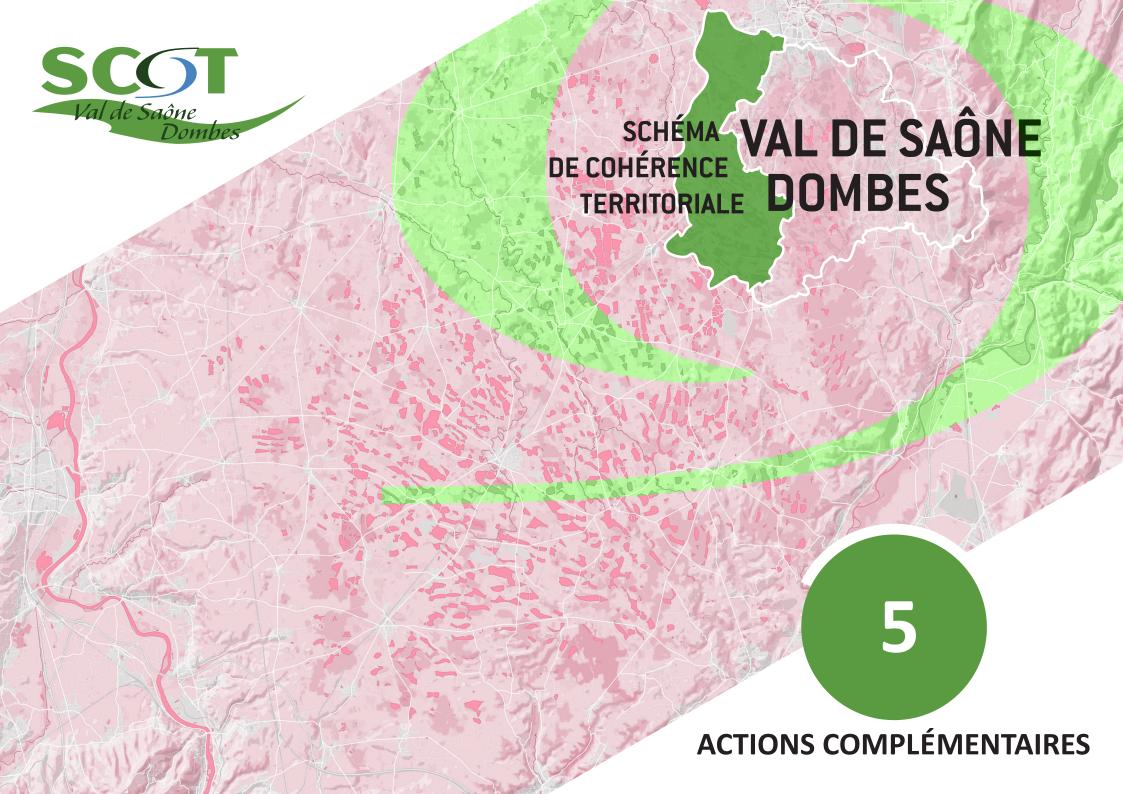
prairies humides

milieux aquatiques

ressource en

SCoT Val de Saône - Dombes

architecture vernaculaire



Information - Les panneaux d'exposition

Avec la volonté de proposer aux habitants une information la plus complète possible, des panneaux ont été exposés au siège du SCoT.

Présentation du diagnostic (x4)





¬ www.scot-saonedombes.fr



LE DIAGNOSTIC

MIEUX COMPRENDRE LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI

ENJEUX

pôles forts de l'armatur

dans les villages pou

COMMERCE





. 15 years d'activité

vers l'industrie, le BTP, le

ENJEUX

d'activités génératrices d'emplois pour renforcer la structure d'emplois locaux



TOURISME

AGRICULTURE . 408 explo

• 2 AOP et 4 IGP marriues de

• 18% des exploits

ENJEUX

Développer les filières courtes comme filière économique



SCHÉMA VAL DE SAÔNE DE COHÉRENCE TERRITORIALE DOMBES UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

LE DIAGNOSTIC

MIEUX COMPRENDRE LE TERRITOIRE AUJOURD'HUI



· Les bords de Saône et la côtière, un paysage

 Des sites patrimoniaux remarquables, des locaux : pisé, galet,

à l'uniformisation des

• Une perte d'identité liée



ENVIRONNEMENT

ET BIODIVERSITÉ

ENJEUX



Une forte proportion d'espaces de grande culture peu favorables biodiversité

au sein du Val de Saône et



l'intégration d'élémen

ENJEUX



www.scot-saonedombes.fr

SCOT

SCHÉMA VAL DE SAÔNE DE COHÉRENCE TERRITORIALE DOMBES

UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

LE PADD

Le projet d'aménagement et de développement durables

Le Schéma de Cohérence territorial (SCoT) du Val de Saône - Dombes est un document de prospective et de planification qui engage collectivement 2 Etablissements Publics de Coopérations Intercommunaux (EPCI), 34 communes, 337 km² et près de 60 000 habitants dans un projet de territoire

Le PADD du SCoT Val de Saône-Dombes est construit à partir du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement par une approche thématique transversale. Ces deux documents d'ressent le portrait du Val de Saône - Dombes à un « instant l' » et identifient les enjeux prospectils auxquels le territorie doit répondre à partir de sea stotus, opportunitée, contraintes et faibliesses,

Le PADD fixe les grands principes et objectifs stratégiques d'aménagement pour les 15 – 20 prochaines années, dans un souci di développement durable, de solidarité et de cohérence.



LYONNAISE (AML) IMPACTÉ PAR LA DIRECTIVE TERRITORIALE D'AMÉNAGEMENT (DTA)

LAML s'étend sur plus de 13 450 km², et réunit plus de 3,3 millions d'habitants. Son emprise s'exerce sur tout ou partie de six départements : ERhône, la Loire, Tâln, l'Baère, Târdèche et la Drôme. Elle intègre, ainsi, les agglomérations de Lyon, de Villetranche-sur-Saône, de Saint-Eltenne, de Roame, de Bourgen-Bresse, de Bourgein-Jallieu, de le Roame, de de Bourgein-Bresse, de Bourgein-Jallieu, de Vienne ou encore d'Annonay.

• Le SCoT du Val de Saône - Dombes participe également à la démarche inter-SCoT de l'aire métropolitaine lyonnaise qui regroupe treize structures porteuses de SCoT de l'AML. Initiée en 2003, à cette collaboration informelle des SCoT a mment permis la signature d'un chapitre cor offrir une vision partagée de l'évolution de ces territoires

LA PHILOSOPHIE DU PROJET DE TERRITOIRE LINE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

 Le territoire du Val de Saône - Dombes se caractérise par * Le territorie du Val de Saûne - Dombes se caractèrire par une pérturbanisation forte de l'ase lè long de La Saûne . Pour autant, il offre un cardre de vier rural : couprare svrtes, coteaux et plateau apricide constituent un poumon vert à grande échelle. Situé aux portes de la métropale lynnaise et de grandes agglorifations, le SOI vid des Saûne - Dombes est soums à une forte presion démagnaphique et loncière et doit la fêre face à la concurrence éconneilique des pôles périphériques (Macon, Belleville, Villefranche-sur-Saûne, Métropels de Lynn).

Le PADD s'engage en faveur d'un projet équilibré entre le développement raisonné du territoire pour accueillir de nouveaux habitants, l'amélioration du cadre de vie qui façonne son attractivité, et la préservation de son caractirural, support de richesses et de développement.

ASSURER UN NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS

OFFRIR DES LOGEMENTS ADAPTÉS AUX

BESOINS DES MÉNAGES

COHÉRENT AVEC LE DÉVELOPPEMENT VISÉ

performances des réseaux et équipements d'alimentation

en eau notable et

Maîtriser le ruissellem

CHAPITRE 1 >

Un territoire dynamique entre Saône et Dombes à structurer autour d'un cadre de vie de qualité

PRR

aux services et aux

déchets afin de mainteni

des parcours résidentiels complets, dans le respect de la mixité sociale et



ORGANISER LE DÉVELOPPEMENT EN FONCTION DES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE, DES POLARITÉS ET DES BASSINS DE VIE NORD/SUD

technologiques

particularités Nord/Sud

sonore et la qualité de l'air



Favoriser la réhabilitation

PROMOUVOIR UN HABITAT DENSE ET PERFORMANT QUI S'INTÈGRE AUX STRUCTURES URBAINES ET PAYSAGÈRES

Encadrer l'étalement urbain

• Réduire la vacance

sur l'ensemble du territoire

• Prendre en compte les

SCOT

SCHÉMA VAL DE SAÔNE DE COHÉRENCE DOMBES

UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

POUR PERMETTRE

D'ENTREPRISES

L'IMPLANTATION ET LA

CHAPITRE 2

Un territoire à affirmer par un positionnement économique et commercial complémentaire des pôles voisins



d'implantation des petites e

· Permettre l'implantation de

novennes surfaces commerc

grandes surfaces commerciale

complémentaires à celles des pôles voisins dans les pôles identifiés

COMMERCIALE DE PROXIMITÉ ET PROPOSER LINTISSU COMMERCIAL COMPLÉMENTAIRE À CELUI DES PÔLES VOISINS

proximité dans les centres-bourc création d'emplois afin de permettr Développer une stratégie nombre d'emplois par habitant :

> · Accompagner et développer les de proximité

· Mettre en place une stratégie l'attractivité et l'image du territoin



ÉCONOMIQUE ÉQUILIBRÉ DENSIFICATION ET LA REQUALIFICATION DESZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CRÉATION D'UNE MIXITÉ ET COMMERCIALES EXISTANTES

· Requalifier les zones existante pour offrir un cadre d'accueil au entreprises favorable et attractif

 Permettre les extensions des zone les mieux équipées et les mieux densification n'est pas suffisan





AMÉLIORER LES INFRASTRUCTURES

NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITÉS

ROUTIÈRES ET PERMETTRE LE



TRANSPORTS COLLECTIES AU SEIN DU

Soutenir et accompagni la création du Transport Collectif en Site Propre (TCSP) du Sud du territt (Trévoux – Reyrieux) en direction de la métropol

la Part-Dieu)

développement de bornes de recharges pour les voitures et vélos électriques



www.scot-saonedombes.fr







UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE



PROMOTION DES MODES DOUX ET LES MODES ACTIFS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

FAIRE DE LA CONNEYION



PRÉSERVER LE CADRE DE VIE NATUREL.

continuités écologiques au sein du Val de Saône, en lien avec les territoires

PRÉSERVER LA TRAME VERTE ET BLEUE.



Un SCoT engagé en faveur de la transition énergétique et la lutte contre le changement

www.scot-saonedombes.fr

(C) LA DOMBES

Présentation du PADD (x3)

SCOT

SCHÉMA VAL DE SAÔNE DE COHÉRENCE POUR SO TERRITORIALE DOMBES

UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

LE DOO

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS ... 3èME ET DERNIÈRE ÉTAPE DE LA CONSTRUCTION DU PROCHAIN SCOT DU TERRITOIRE VAL DE SAÔNE-DOMBES

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Val de Saône-Dombes est un document de prospective et de planification qui aborde l'urbanisme en prenant de la hauteur. Il est porté par le syndicat mixte Val de Saône-Dombes qui associe les communautés de communes Dombes Saône Vallée et Val de Saône Centre, soit 34 communes et près de 60 000 habitants dans un projet de territoire partagé à l'horizon 2035.

UN PROJET STRUCTURÉ AUTOUR DE 4 GRANDS AXES





POUR UNE PLUS GRANDE ACCESSIBILITÉ





→ www.scot-saonedombes.fr

→ www.scot-saone

SCOT SCHÉMA VAL DE SAÔNE DE COHÉRENCE TERRITORIALE DOMBES UN PROJET D'AVENIR POUR NOTRE TERRITOIRE

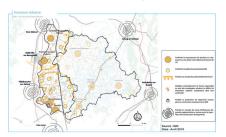
A QUOI RESSEMBLERA MON TERRITOIRE DEMAIN GRÂCE AU SCOT ?







MIXITÉ









www.scot-saonedombes.fr

Présentation du DOO (x4)





 Des lieux de partage et de mutualisation d'équipements et de services dans les centres-bourgs (télétravail, co-working...)

développement des circuits courts Des zones : ir répondre aux demandes des (signalétiqu itants ainsi qu'aux visiteurs du ritoire Très Haut [

 Des zones d'activités qualitatives (signalétique commune, mutualisation des stationnements, équipements en Très Haut Débit)





www.scot-saonedombes.fr





 Des silhouettes villageoises préservées pour des perspectives et des vues qualitatives

 Un patrimoine bâti protégé et rénové si besoin

 Des parcours touristiques dans le respect de l'environnement TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> éveloppement de Des itinéraires pédestres irmodalité des voies vertes développ connectés pour découvrir bassins de vie interconnectés territoire

Une offre de transports collectifs





 Des réservoirs de biodiversité protégés
 Des zones humides, des cours d'eau et des étang Une nature en ville mise en valeur
 Des risques naturels

es tenus d'assainissem s zones performants e aux règlement luie

www.scot-saonedombes.fr

Présentation du DOO (x4)





Exposition publique

Information - Les lettres d'information

Des lettres d'informations ont été réalisées.

Juillet 2017 - Lettre SCoT Dombes et Val de Saône Dombes

SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LA DOMBES & DU **VAL DE SAÔNE-DOMBES**

DEUX PROJETS D'AVENIR POUR NOS TERRITOIRES

Afin de coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale et d'affirmer ainsi une identité partagée et reconnue, les structures porteuses des schémas de cohérence territoriale (SCoT) de la Dombes et du Val de Saône-Dombes se sont lancées en 2014 dans une démarche d'envergure : l'évaluation de leur SCoT respectif pour la période 2006-2014 et leur révision. Ces documents formaliseront demain les grandes orientations d'aménagement de ces deux territoires pour impulser et encadrer leur développement pour les 20 prochaines années.

QU'EST-CE QU'UN SCOT?

Un schéma de cohérence territoriale c'est

- . Un document prospectif, à la fois projet politique et d'urbanisme. qui fixe les orientations générales d'aménagement durable pour le moyen-long terme
- Un cadre de référence pour les politiques menées sur le territoire en termes d'habitat de développement économique de déplacements d'équipements commerciaux, d'environnement et d'organisation de l'espace
- . Un document d'urbanisme avec lequel les plans locaux d'urbanisme, plans locaux d'urbanisme intercommunaux, programmes locaux de l'habitat, plans de déplacement urbain ou encore certaines opérations d'aménagement de plus de 5000 m² de surface de plan-cher se devront d'être compatibles

LE DIAGNOSTIC

BIEN COMPRENDRE LE TERRITOIRE POUR MIEUX PRÉPARER L'AVENIR

Un travail conjoint avec les acteurs des territoires du Val de Saône-Dombes et de la Dombes a permis d'établir des diagnostics territoriaux et de définir des enieux en matière d'urbanisme et de planification.

Etats des lieux complets des territoires, les diagnostics fournissent une lecture globale des territoires, de leurs besoins, de leurs contraintes, ainsi que de leurs potentialités pour aboutir à la formulation d'enjeux hié-

Ceci est la première lettre des SCoT. Vous y trouverez les éléments clés des diagnostics ainsi que l'ensemble des informations utiles pour comprendre, s'informer et s'exprimer sur ces proiets.



SCOT

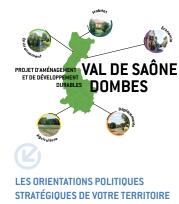
SCOT

Décembre 2018 - Lettre SCoT Dombes



UN PROJET D'AVENIR

En 2014, les élus du syndicat mixte Val de Saône-Dombes ont prescrit la révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT). La procédure est menée conjointement avec le SCoT de la Dombes. Ce document d'urbanisme doit permettre de définir, sur les 20 prochaines années, les grandes orientations de développement et d'aménagement sur le territoire.



Depuis fin 2017, le syndicat mixte du SCoT Val de Saône Dombes a travaillé sur la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Il s'agit de la pièce maîtresse du SCoT, il lui donne sa vocation politique. Ce document définit les orientations stratégiques générales notamment en matière d'économie, d'environnement, d'agriculture, de mobilités et d'habitat.



Mai 2019 - Lettre SCoT Dombes et Val de Saône Dombes



DEUX PROJETS D'AVENIR POUR NOS TERRITOIRES

Actuellement en cours de révision conjointe, les schémas de co-hèrence territoriale du Val de Saône Dombes et de la Dombes am-bitionnent de définir les crientations stratégiques qui guideront le devenir de leur territoire à l'horizon 2035

Au cœur de cette démarche, la volonté de mettre en œuvre un développement économique et urbain soucieux de préserver les qualités de vie du Val de Saone et de la Dombes, en cohérence avec un cadre naturel remarquable à dominante rurale.

Pour ce faire, les SCoT s'engagent en faveur d'un développement économique dynamique, vers une démarche environnementale exemplaire et une maîtrise qualitative du développement urbain.

Conformement au code de l'urbanisme, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) détermine les mesures et recommandations générales qui structurent l'organisation de l'espace, dans un souci d'équilibre entre espaces urbains, à urbaniser et espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers.

Il détermine àgalement les conditions d'un développement urbain maîtrisé et les principes de restructuration des espaces urbani-sés, dans un souci de valoriser les entrées de ville et les paysages et de prévention des risques.

Enfin il fixe de manière cohèrente les conditions d'un développe-ment urbain équilibré dans l'espace rural entre l'habitat, l'activité économique et artisanale, la prévention des sites naturels, agri-

Le DOO décline de façon précise les orientations à mettre en œuvre pour concrétiser le projet d'aménagement et de dévelop-pement durables (PADD) débattu par chaque structure portouse

Le DOO comprend un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC). Celui-ci localise les secteurs d'implantation përiphërique ainsi que les centralités urbaines, qui peuvent in-clure tout secteur, notamment centre-ville ou centre de quartier, caractérisé par un bâti dense présentant une diversité des fonc-





